

**SIAEP de l'Anxure et de la Perche**  
**20 bis rue Principale**  
**53100 CONTEST**

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
du COMITE SYNDICAL**

**N° 2018-06**

Date de convocation :  
3 avril 2018

Le Comité Syndical du S.I.A.E.P. de l'Anxure et de la Perche, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Contest, le **12 avril 2018 à 20 heures 30**, sous la présidence de M. Ernest GUIHÉRY

**Etaient présents :**

MM. GUIHÉRY, FOUBERT	Commune d'ALEXAIN
Mme FOUBERT, Mr TARLEVE	Commune de CONTEST
MM. PARIS,	Commune de PLACE
MM. L'HUISSIER, LEROUX	Commune de SGA

**Etaient absents exc. :** Mr ROMAGNE

**Secrétaire de séance :** Mme FOUBERT

**TARIFS DES INTERVENTIONS / ANNÉE 2018**

Le Président demande au Comité Syndical de décider ou pas d'une augmentation des tarifs des interventions à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

INTERVENTIONS	TARIFS HT 2014 (€)	TARIFS HT 2015 (€)	TARIFS HT 2016 (€)	TARIFS HT 2017 (€)	TARIFS HT 2018 (€)
<b>TRAVAUX DE RACCORD+° EMENT AU RESEAU AEP (Travaux neufs)</b>					
• Forfait de branchement complet (nouveau citerneau)	237,00	237,00	237,00	250,00	250,00
• Pose canalisation Ø 25-32-40/fourniture + tranchée (ml)	7,00	7,00	7,00	10,00	10,00
• Pose canalisation Ø 50 / fourniture + tranchée (ml)	8,65	8,65	8,65	10,00	10,00
• Plus-value pour parties pierreuses (ml) :	6,00	6,00	6,00	10,00	10,00
• Plus-value pour ouverture d'une route (ml)	65,00	65,00	65,00	100,00	150,00
<b>MODIFICATION D'UN BRANCHEMENT EXISTANT (pour convenances personnelles) ou REPARATION DU RESEAU suite à faute d'un particulier</b>					
• Forfait de déplacement :	23,50	23,50	23,50	25,00	25,00
• Main d'œuvre (heure) :	23,50	23,50	23,50	28,00	28,00
• Fourniture pièces / Location matériel	Prix d'achat + 10%€	Prix d'achat + 10%€	Prix d'achat + 10%€	Prix d'achat + 10%€	Prix d'achat + 10%€
<b>FERMETURE DE L'ALIMENTATION EN EAU</b>			52,00	52,00	52,00
<b>OUVERTURE DE L'ALIMENTATION EN EAU</b> (après suspension de l'abonnement)			<b>105,00</b>	<b>105,00</b>	<b>105,00</b>

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de voter les tarifs d'interventions ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Pour copie conforme, à Contest, le 17 Avril 2018.

Le Président,  
E. GUIHÉRY

